

# Le crédit par les groupements paysans : le cas de la SODECOTON Cameroun

BIM n° 143 – 18 décembre 2001  
Marc Roesch

*Le BIM d'aujourd'hui se propose de présenter les pratiques en cours dans les groupements coton du Nord Cameroun en matière de crédit. Cette question fait l'objet d'un débat entre les groupements Coton et la Sodécoton (Société cotonnière mais aussi « société de développement ») qui les encadre. Les IMF s'implantent progressivement dans la région se trouvent interpellées par ce débat.*

## Le décor

La Sodécoton est une société cotonnière « ancien modèle » mais aussi une des plus puissantes de l'Afrique Francophone. Elle est considérée comme une « société de développement » car elle s'occupe non seulement des cultures cotonnières (qu'elle encadre de près), mais aussi des cultures vivrières, de l'élevage, des questions foncières et de la protection de l'environnement. La vague de privatisation (dont on parle beaucoup) n'a pratiquement pas modifié le mode de fonctionnement de cette société.

La Sodécoton a encouragé la création de groupements depuis une dizaine d'année, et notamment les groupements coton. Ceux-ci sont chargés de nombreuses tâches, notamment vis à vis du montage des plans de campagnes (superficies cotonnières, commandes d'intrants coton et vivriers, campagnes de commercialisation). Dans le Nord Cameroun (essentiellement les provinces du Nord et de l'extrême Nord) il y environ 1.300 groupements dont la moitié est officiellement reconnue comme groupement coton (GIC Coton). Un GIC coton regroupe généralement l'ensemble des producteurs de coton d'un village. Il perçoit les ristournes diverses et les fonds issus des excédents Pont Bascule lors de la commercialisation du coton.

Chaque GIC a un compte à la Sodécoton sur lequel sont versés les fonds qui reviennent aux groupements. Ils sont rémunérés à 5.5 % par an. Le groupement peut avoir accès à ces fonds à l'issue d'une procédure assez longue (entre un et deux mois) qui chemine le long de l'axe hiérarchique de la Sodécoton. Cette dernière fait pression sur les choix de dépenses des groupements même si théoriquement elle n'a pas à bloquer une demande.

## Le crédit dans les groupements

Dans les principes donc, les groupements décident de l'utilisation de ces fonds. Certains se les

partagent entre membres, d'autres les consacrent à des constructions (magasins, école), mais la majorité les utilise pour faire des prêts sans intérêts à leur membres.

On distingue trois types de crédits des groupements à leurs membres.

Les crédits dits « productifs » : ce sont des crédits pour l'achat de matériels agricoles (charrettes, charrettes), des intrants pour la production vivrière (engrais, insecticides, herbicides) des produits vétérinaires ou des plants. Ces produits étant obtenus auprès de la Sodécoton, les fonds ne quittent pas la société cotonnière, elle livre suivant la demande, elle prélève les fonds sur le compte du groupement et rembourse le reliquat directement le groupement au moment de la commercialisation du coton.

Les crédits céréales : les groupements achètent avec ces fonds des sacs de céréales quand les prix sont bas et qu'ils revendent au prix coûtant à leurs membres au moment de la soudure.

Les crédits en espèce : ils sont essentiellement destinés à permettre aux exploitants de rémunérer la main d'œuvre nécessaire aux travaux de sarclage ou de récolte, ou pour payer les frais de scolarité (en raison du blocage des recrutements et du faible niveau des salaires, on trouve peu d'enseignants acceptant d'exercer dans les villages. Les exploitants sont obligés de se constituer en association de parents d'élève et d'embaucher localement des « maîtres bénévoles » qu'ils rémunèrent eux-mêmes). Ces crédits sont versés en espèce et sont prélevés lors de la commercialisation du coton par le groupement lui-même.

L'ensemble de ces crédits représente 600 millions de francs CFA.

## **Le constat de la Sodécoton**

Les fonds étant gérés (de fait) par les agents d'encadrement de la Sodécoton, cette dernière a mis en évidence une dérive qu'elle qualifie d'inquiétante.

La part des crédits productifs a été divisée par deux en 4 ans (de 1997 à 2000 elle est passée de 71 % (319 millions sur 445) à 35 % (210 millions sur 602)).

Celle des crédits céréales est passée de 11 % (51 millions) à 31 % (186 millions).

Les crédits en espèces sont passés respectivement de 18 millions (4 %) à 110 millions (18 %) pour la scolarité et de 45 millions à 100 millions pour la main d'œuvre en trois ans pour retomber à 50 millions en 2000.

La conséquence directe de l'octroi de ces crédits céréales et en espèce, non récupérés par le Sodécoton à la source, se retrouve dans les arriérés qui passent de 2 millions en 1997 à 15 millions en 2000 (2,6 %). Il semblerait que les groupements fassent quelques fois des prêts au delà de la capacité de remboursement à leurs membres. Le remboursement se fait exclusivement sur la récolte coton et intervient après que la Sodécoton ait récupéré son dû. Le groupement ne se rembourse que s'il reste suffisamment de fonds après ces prélèvements. Si cette récolte est inférieure aux prévisions de l'exploitant (petite superficie de coton ou accident en cours de culture) il y a impayé. Les autres membres du groupement refusent de prendre en charge la dette.

La dérive inquiète car la part des crédits en espèce ou sur des produits de consommation (céréales) devient largement dominante. Il n'y donc pas réinvestissement direct dans l'agriculture. De plus les remboursements restent liés à la production de coton. La part préle-

vée directement par le Sodécoton pour rembourser les crédits liés à la production cotonnière est déjà de 44 % de la valeur de cette production. A cela il fut ajouter les crédits pris par ailleurs, les impôts, taxes, locations de terres plus ceux contractés au groupement, toutes ces dépenses sont programmées pour être faites au moment du paiement du coton, le risque est grand de voir « l'argent du coton » fondre en totalité.

Le constat fait par l'encadrement Sodécoton est le suivant (je cite la Sodécoton) :

- > « les groupement n'ont pas définis des conditions pour donner les crédits à leurs membres afin de garantir les remboursements
- > les crédits à caractère social ont fortement augmenté. Cette évolution est-elle réellement bénéfique aux paysans ? Il est permis d'en douter
- > Les prêts étant accordés souvent sans intérêts, ces activités ne participent pas au renflouement de la caisse du groupement
- > A notre avis (avis de la Sodécoton) trois grandes questions se posent aux responsables des groupements :
  - La caisse du groupement est-elle destinée en priorité à favoriser l'action sociale ou bien plutôt la production agricole
  - Ne serait-il pas nécessaire de fixer les limites aux crédits groupements/membres en fonction des surfaces réalisées par chaque paysan ?
  - Peut-on envisager de mieux équilibrer les types de crédits de façon à ce que les montants des crédits productifs, comme par exemple l'équipement agricole ou les soins aux animaux de traits soient au moins égaux à ceux des crédits sociaux. » (extrait des articles parus dans Le Paysan Nouveau déc 99, mensuel de la Sodécoton)

## **La réponse de la Sodécoton**

Suite à ce constat la Sodécoton a lancé une étude sur la possibilité d'externaliser la gestion des fonds des GIC. L'idée est de séparer tout ce qui concerne le coton (semences, intrants et remboursement) des autres activités des groupements pour que les exploitants puissent se rendre compte réellement de ce que leur rapporte la culture cotonnière et éviter de gérer au niveau de la Sodécoton les activités qui concernent les vivriers ou les stocks de céréales. Elle cherche d'autre part à alléger la charge que représente la gestion des fonds des groupements. Elle cherche également à responsabiliser les groupements en matière de gestion de leur caisse. Elle ne veut plus hypothéquer tous les crédits accordés par les groupements sur la récolte de coton. Elle cherche à dégager ses agents d'encadrement de la gestion des groupements.

Ces derniers sont assez réticents car la supervision des encadreurs Sodécoton représentait une certaine sécurité et sérieux dans la gestion des fonds, et ils craignent que l'externalisation ne représente un coût pour eux.

## **La réponse des IMF**

Un certain nombre de groupements ont adhéré à une petite caisse présente dans leur village (COOPEC OU CVCA) ou se sont rapprochés d'IMF pour créer une caisse de crédit dans leur village (CAMCULL ou CVCA-MIFED-CIDR).

Le premier obstacle est la faible présence de ce type de caisse. Une quarantaine de caisse existe actuellement.

Le deuxième obstacle vient du fait que la placement des fonds auprès de ces caisses entraîne le gel du tiers à la moitié des fonds (entre les fonds de garanties, l'épargne et autres dépôts obligatoires).

Le troisième obstacle est la perte de contrôle des attribution des crédits. Le groupement peut éventuellement donner son aval à telle ou telle demande de crédit, mais les comités de crédit des caisses restent souverains dans les attributions (montant et bénéficiaires).

L'adhésion à une caisse a néanmoins des avantages :

- > si la caisse bénéficie d'un financement extérieur (bailleur de fonds dans les cas de la CAMCULL) ou banque (dans le cas des CVCA), les montants disponibles dans la caisse excèdent les possibilités de crédit du groupements. Les fonds du GIC servent de caution aux emprunteurs.
- > Les fonds du groupement sont « à portée de main », immédiatement disponibles et échappent au contrôle de la Sodécoton.
- > Les responsables des groupements et des caisses sont souvent les mêmes ou très proches les uns des autres, leur permettant de contrôler les attributions de prêt et intervenir au moment du paiement du coton pour le remboursement.

Pour l'instant les contacts entre IMF et Sodécoton sont inexistant, voire méfiants, essentiellement parce que les IMF sont jeunes (les premières caisses datent de 1997) peu implantées. D'autre part la Sodécoton craint de ne pas pouvoir contrôler une « fuite » des GIC vers les caisses. Elle évite de donner une publicité aux expériences en cours, et adopte une distance prudente vis à vis des IMF, attendant de voir comment elles évoluent.

Les IMF ont bien trop à faire pour maîtriser leur croissance (une dizaine de caisses par an) pour se permettre d'engager des démarches en direction de la Sodécoton qui ne manquera pas de leur poser la question de la mise en place de centaines de caisses.

Nul doute que cette situation ne pourra pas durer longtemps, privatisation, externalisation de la gestion, besoins croissants de crédit vont bousculer le paysage.

*A suivre.*